

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 29 janvier 2015 portant affectation à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2012 portant création de la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier,

Décide:

Article 1^{er}

M. Luc ALLAIRE, administrateur général, est affecté à la mission couverture des risques sociaux, cohésion sociale et sécurité sanitaire du service du contrôle général économique et financier.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique.

Fait le 29 janvier 2015.

*La chef du service
du contrôle général économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES